

PRÉFET DU CHER

Direction départementale
des Territoires

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Projet de réalisation d'un parc photovoltaïque lieu-dit « La Prade »
Commune de Saint-Amand-Montrond (18200)**

Par arrêté n° DDT 2019/0186, **une enquête publique** portant sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du **lundi 26 août 2019 (9h00) au vendredi 27 septembre (16h30)**.

M. Robert VASSET, inspecteur contrôleur de la MSA en retraite, a été désigné commissaire-enquêteur par le tribunal administratif d'Orléans.

L'ensemble du dossier comprenant notamment l'étude d'impact est consultable :

- sur support papier et sur un poste informatique, au siège de l'enquête, à la mairie de Saint-Amand-Montrond aux jours et heures habituels d'ouverture, sise 2, rue Philibert-Audebrand
- sous forme numérique sur le site internet départemental de l'État (IDE) : www.cher.gouv.fr ; onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques ».

Le public pourra formuler ses observations pendant toute la durée de l'enquête :

- au commissaire enquêteur, lors de ses permanences, à la mairie de Saint-Amand-Montrond ;
- sur le registre à disposition à la mairie de Saint-Amand-Montrond ;
- par courrier à la mairie - à l'attention de **M. le commissaire-enquêteur - enquête publique - projet de parc photovoltaïque « La Prade » - 18200 SAINT-AMAND-MONTROND** ;
- à l'adresse électronique suivante : ddt-enquetepublique@cher.gouv.fr ;
- via le site IDE : www.cher.gouv.fr ; onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques ».

Les correspondances transmises par voie postale, seront annexées au registre d'enquête, par le commissaire-enquêteur, dans les meilleurs délais, et tenues à disposition au siège de l'enquête.

Les correspondances transmises par message électronique seront mises à disposition sur le site IDE.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, lors de permanences, à la mairie de Saint-Amand-Montrond aux dates et horaires suivants :

- le lundi 26 août 2019 de 9h00 à 12h00,
- le mardi 3 septembre 2019 de 9h00 à 12h00,
- le samedi 14 septembre 2019 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 18 septembre 2019 de 14h00 à 17h00,
- le vendredi 27 septembre 2019 de 13h30 à 16h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de Saint-Amand-Montrond, à la préfecture du Cher auprès de la DDT et consultables sur le site internet de l'État : www.cher.gouv.fr ; onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques ».

Des informations sur le projet peuvent être demandées à M. Benoît CALMES – Chez EDF EN FRANCE – Esplanade du Gal de Gaulle – Tour B – 92932 PARIS La Défense Cedex - Tel : 01 40 90 28 53.

À l'issue de la procédure, madame la Préfète du Cher est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision autorisant ou refusant le permis de construire.

Bourges, le 11 juillet 2019

Pour la préfète,
le directeur départemental,
signé
Thierry TOUZET